

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03. 18.B

**Parcours d'éducation
artistique et culturelle
(PEAC): demande de
subvention auprès de
la DRAC nouvelle-
aquitaine**

LE NEUF MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle de réunion du stade du GrandAngoulême boulevard Jean Moulin à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 mars 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-François DAURE, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03. 18.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC): DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

« Le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) » est une action visant à favoriser l'éducation artistique et culturelle, adressée particulièrement aux enfants.

Les actions soutenues concernent :

- les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire) ;
- plusieurs catégories d'interventions (pratique artistique, acquisition de connaissances, sensibilisation) ;
- plusieurs disciplines (musique, théâtre, arts de rue, cirque, art contemporain...).

Depuis 2016, la politique culturelle de GrandAngoulême axe une partie de ses missions à la mise en œuvre des PEAC, par la coordination des actions des établissements et des partenaires culturels (le Théâtre d'Angoulême, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, le FRAC, les musées d'Angoulême, Via Patrimoine).

Une première phase de préfiguration (2016) a permis de structurer la démarche, de créer une dynamique de territoire et d'obtenir un financement de 7 000 € de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Du fait de la fusion des EPCI et la naissance de GrandAngoulême à 38 communes, les PEAC continuent à se structurer, en s'appuyant sur les actions EAC mises en place à l'Epiphyte (convention 2015-2018). L'objectif est de permettre à chaque enfant du territoire de rencontrer plusieurs disciplines dans son parcours scolaire.

La démarche des parcours positionne GrandAngoulême comme animateur de territoire auprès des grands établissements et renforce les liens autres que financiers avec les partenaires culturels du territoire, mais également avec les institutionnels (DRAC, Inspection Académique, Rectorat). Cela permet également de renforcer le lien entre politique culturelle et politique enfance-jeunesse.

Il est proposé d'entrer dans une phase opérationnelle dès 2017-2018 par la réalisation d'une politique d'Education artistique et culturelle s'appuyant sur :

- La coordination des établissements culturels pour des actions communes à destination du jeune public ;
- Le pilotage GrandAngoulême, au travers d'un PEAC à dominante rurale, coordonné par l'Epiphyte ; et d'un PEAC à dominante urbaine, orienté quartiers prioritaires, coordonné par la Direction de la Culture.

Les moyens de mise en œuvre prennent plusieurs formes :

- Des résidences artistiques de territoire (théâtre, cirque...) ;

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

- Un livret EAC (Education Artistique et Culturelle) à destination des enseignants des 38 communes, recensant les propositions de chaque établissement et structure culturelle partenaire et réalisé par des auteurs de bande-dessinée résidants à Angoulême ;
- Un cycle de conférences et de formations, à destination des enseignants et professionnels de la culture et de l'éducation.

Une subvention de 60 000 € est sollicitée auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de cette politique EAC ; concrétisée par une convention DRAC-GrandAngoulême d'une durée de 3 ans portant sur la mise en œuvre d'actions de pratiques artistiques, de sensibilisation, de formation et de coordination.

Ce montant sollicité auprès de la DRAC représente 50% du budget global alloué à l'Education artistique et culturelle (cf. budget en annexe).

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 mars 2017	<u>Affiché le :</u> 13 mars 2017